



2021-12
320

01 - OUVERTURE DE LA SESSION

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire d'adoption du budget et dépôt du programme triennal d'immobilisations du Conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue au 1605, rue Principale, salle des séances du Conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, ce seizième (16e) jour de décembre 2021 à 20h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin
Siège #2 - Bruno Montminy
Siège #3 - Patricia St-Hilaire
Siège #4 - Carole Dubois
Siège #5 - Yvan Champagne
Siège #6 - Jimmy Richard

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson.

Raynald Martel, directeur général / secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification et constat du quorum par M. le Maire, chacun des élus, membre du Conseil, renonçant à l'avis de convocation;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Yvan Champagne et résolu unanimement de déclarer cette séance dûment ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour suivant a été soumis aux membres du Conseil :

01 - OUVERTURE DE LA SESSION

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - Adoption du budget pour l'année 2022 / Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

03.01 - Budget 2022 et programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

04 - PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

03 - Adoption du budget pour l'année 2022 / Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

**2021-12
321**

03.01 - Budget 2022 et programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2022, accompagné d'un projet de programme triennal d'immobilisations (2022-2023-2024);

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* par le biais d'un publipostage sous forme de *Rapide* en date du 2 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Jimmy Richard, appuyé par M. Yvan Champagne, et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gilles adopte :

- Le budget des opérations financières de la municipalité de Saint-Gilles pour l'année 2022 tel que présenté avec un équilibre des revenus et des dépenses pour un montant de 4 121 047 \$; et
- Le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 étudié.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

04 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2021-12
322**

05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget et dépôt du programme triennal d'immobilisations soit levée à 20h36.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Raynald Martel, directeur général / secrétaire-trésorier

